

---

**Nombre de membres**

**en exercice : 15**

**Présents : 15**

**Votants : 15**

**Séance du 27 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 21 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents :** Stéphane PARRAUD, Michèle PIEDNOIR, Jean-Pierre BAGUR, Sandrine IOPPOLO, Jacques BOUFFIER, Claude MONIER, Didier CHAMPOURLIER, Bettina SCIUTTI, Nathalie MURGIER, Nicolas DE CLERCQ, Alexandru CHERCIU, Sarah EVEILLARD, Josiane TRAVERT, Bernard LAUTHIER, Marie-Claude FEDRIGHI-RAPUZZI

**Secrétaire de séance :** Claude MONIER

---

Ouverture de la séance à 18h40.

Élection du secrétaire de séance, Claude MONIER à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 16 décembre 2021.

## DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite aux démissions de Madame Michèle PIEDNOIR du poste de 1er adjoint, et de Monsieur Jacques BOUFFIER du poste du 4<sup>ème</sup> adjoint, validées par la Préfète le 14 janvier dernier, il est proposé de porter à 3 le nombre de postes d'adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**À LA MAJORITÉ, 10 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS**

**DECIDE** la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

## ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Dès l'acceptation de la démission par la préfète, le maire est chargé de convoquer le conseil municipal pour procéder au remplacement de l'adjoint dans le délai de quinzaine.

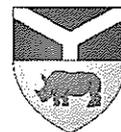
Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L 2122-7. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé de voter pour l'élection du poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Pierre BAGUR occupant dorénavant le poste de 1<sup>er</sup> adjoint et Sandrine IOPPOLO de 2<sup>ème</sup> adjointe. Didier CHAMPOURLIER se porte candidat pour le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À BULLETIN SECRET,**

**À LA MAJORITÉ, 13 VOIX POUR, 1 VOIX POUR CLAUDE MONIER ET 1 BULLETIN BLANC**

- **DÉCIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 3<sup>ème</sup> rang,
- **PROCÈDE** à la désignation du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :



Sont candidats : 1 : Didier CHAMPOURLIER

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14 (dont 13 voix pour Didier CHAMPOURLIER, 1 pour Claude MONIER)

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 13

Monsieur Didier CHAMPOURLIER est désigné en qualité de 3ème adjoint au maire.

## CONVENTION AVEC L'ATELIER DES ORMEAUX

Depuis plusieurs années, chaque année, une convention est signée avec l'Atelier des Ormeaux, association d'insertion sociale et professionnelle de Manosque.

Le prix de l'heure était en 2019 et 2020 de 13,50 € par personne intervenant et en 2021 à 14,50€ et à **15,00€ pour l'année 2022**. Il est proposé de renouveler la convention annuelle d'entretien des espaces verts de la commune, pour un total de 650 heures et de 300 heures au titre du budget de l'eau et de l'assainissement, soit :

- 9 750 € au titre du budget principal
- 4 500 € au titre du budget de l'eau

Les coûts de ces prestations de services seront portés aux budgets 2022 de la commune.

Pour information en 2020 :

- 177/300 heures effectuées
- 203/650 heures effectuées

En 2021 :

- 206/300 heures effectuées
- 368/650 heures effectuées

Seules les heures effectuées sont dues.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu'exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022 de la commune.

## CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence propose de renouveler par convention la réalisation des contrôles sanitaires des surfaces de l'office de remise en température et du réfectoire de l'école communale. Le Laboratoire Départemental Vétérinaire situé quartier St Christophe à DIGNE-LES-BAINS assure les prélèvements et les analyses.

Ce contrat de prestations de services sera valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Nombre proposé de prestations :

PK



- 
- 15 contrôles de prélèvement de surfaces.
  - 3 déplacements pour prélèvement d'échantillons
- Rappelons qu'il s'agit d'une obligation légale sanitaire.  
Pour un coût annuel estimé et variable de 175,72€ TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le projet de contrat de prestations de services tel qu'exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022 de la commune.

Fin de la séance 20h00.

 en

